

Comportement et performance des banques face à l'asymétrie d'information

Behavior and performance of banks in the face of information asymmetry

Mustapha ABID, (Doctorant)

*Laboratoire de Recherche en Economie, Gestion Management des affaires (LAREGMA)
Faculté d'économie et gestion de Settat
Université Hassan Premier Settat, Maroc*

Aziz DOUARI, (Enseignant-Chercheur)

*Laboratoire de Recherche en Economie, Gestion Management des affaires (LAREGMA)
Faculté d'économie et gestion – Settat
Université Hassan Premier Settat, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté d'économie et gestion – Settat Km3, Route de Casablanca, Settat, Université Hassan Premier Settat Settat , 26000
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	ABID, M., & DOUARI, A. (2023). Comportement et performance des banques face à l'asymétrie d'information. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(2-1), 217-236. https://doi.org/10.5281/zenodo.7827161
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: February 28, 2023

Accepted: April 12, 2023

Comportement et performance des banques face à l'asymétrie d'information

Résumé :

Les banques islamiques suscitent de plus en plus l'intérêt des professionnels et des académiques, tout d'abord, par leur résistance à la crise de subprime et ensuite par leur intermédiation financière participative qui affiche des résultats importants. Celle-ci découle de son principe fondateur, qui est le partage. L'intermédiation financière spécifique des banques islamiques fait l'objet d'une asymétrie d'information, déterminante pour leur survie sur le marché.

Notre contribution est de découvrir le comportement des banques islamiques face à l'asymétrie d'information, en exploitant le corpus théorique afin d'analyser leur performance et le lien de causalité existant avec l'asymétrie d'information. Pour vérifier cela, la nécessité d'utilisation des méthodes d'évaluation et de modélisation économétrique, via l'outil informatique Excel et Stata, s'avère nécessaire pour mettre en valeur nos résultats.

Mots-clés : Banque islamique ; intermédiation financière participative ; asymétrie d'information.

Classification JEL : G20, G21, G32.

Type de l'article : Article théorique.

Abstract:

Islamic banks are attracting more and more interest from professionals and academics, first of all, by their resistance to the subprime crisis and then by their participative financial intermediation which shows significant results. This follows from its founding principle, which is sharing.

The specific financial intermediation of Islamic banks is subject to information asymmetry, which is crucial for their survival on the market.

Our contribution is to discover the behavior of Islamic banks in the face of information asymmetry, by exploiting the theoretical corpus in order to analyze their performance and the causal link existing with asymmetric information. To verify this, the need to use evaluation methods and econometric modeling, via the Excel and Stata computer tool, is necessary to highlight our results.

Keywords : Islamic bank; participative financial intermediation; asymmetric information.

JEL classification : G20, G21, G32.

Paper type: Theoretical article.

1. Introduction

Des statistiques récentes indiquent que le financement bancaire reste le principal instrument du développement économique d'un pays, même si le marché financier est considéré comme la source de financement la plus importante dans le monde moderne.

En raison de l'opacité, l'accès des agents économiques aux diverses sources de financement semble être fortement limité. (Ang., 1991 ; 1992). L'opacité est définie comme l'incapacité des prêteurs potentiels à comprendre le risque associé au type d'agent économique. Cela résulte probablement du manque d'informations claires et fiables, qui se manifeste par une situation où un agent dispose de plus d'informations que l'autre lorsque les deux agents sont impliqués dans une transaction.

Akerlof (1970) avance l'argument pertinent selon lequel le fonctionnement concurrentiel des marchés ne permet pas toujours d'obtenir des résultats optimaux dans une économie où l'information est imparfaite. Entre le prêteur et l'emprunteur, il existe des asymétries de connaissances qui peuvent conduire à l'instabilité financière et avoir un impact négatif sur la croissance économique.

La banque est une entreprise qui collecte de l'argent et l'utilise pour financer l'économie du pays. Cette action la distingue des autres entreprises. Le marché bancaire peut ne pas fonctionner comme les autres marchés de produits en raison des asymétries de connaissances, selon la théorie économique basée sur l'asymétrie d'information (Stiglitz et Weiss, 1981). En effet, le revenu anticipé du taux de la banque peut ne pas correspondre à ce qu'elle reçoit réellement à l'échéance du prêt. Cet écart de revenus résulte à la fois du délai entre le moment où un prêt est approuvé et celui où il est remboursé, ainsi que de l'écart entre le moment promis et le moment réel du remboursement. Il existe un risque de défaillance de l'emprunteur entre la promesse et la réalité du remboursement, que les deux agents évaluent différemment en raison de leur accès variable à l'information.

L'asymétrie des connaissances oblige la banque à rationner certains emprunteurs ou à mettre en œuvre un système de sélection, étant donné que le financement bancaire est la principale source de financement externe. En conséquence, les activités des agents économiques sont réduites, ce qui entraîne une baisse à court terme de l'investissement et de la consommation et une baisse à long terme du capital accumulé et de la production économique. (Stiglitz et Weiss, 1981).

En fait, l'objectif principal des banques est de maximiser les profits, et les banques conventionnelles et islamiques utilisent des stratégies différentes pour atteindre cet objectif en raison des différences dans leurs idéologies sous-jacentes et leurs principes de fonctionnement.

Les banques islamiques sont présentées comme un type de banque participative où le processus d'intermédiation financière est basé sur une variété de principes de droit islamique qui favorisent les techniques de partage des risques et des bénéfices plutôt que le financement basé sur des taux d'intérêt variables. Il en résulte un partenariat entre les déposants et la banque islamique et entre les investisseurs entrepreneurs et la banque islamique.

Dans cette situation, les intérêts des banquiers et des entrepreneurs sont évidemment différents. D'une part, les chefs d'entreprise se plaignent des exigences excessives des banques, qui ne tiennent parfois pas compte des spécificités de leur secteur d'activité. De l'autre côté, les banquiers affirment qu'ils ont du mal à travailler avec les chefs d'entreprise parce qu'ils présentent parfois des défauts de gestion et ne transmettent pas toujours toutes les informations pertinentes dans leurs dossiers de financement.

L'entreprise, comme la banque, n'est pas sûre du type de partenaire avec lequel elle va travailler. La perspective d'une manipulation de l'information par une personne disposant d'un avantage en matière d'information est l'une des raisons pour lesquelles ce doute est apparu. Cela est d'autant plus vrai qu'une banque préfère financer des initiatives moins risquées, tandis qu'une entreprise préfère choisir un projet d'investissement plus lucratif, et donc plus risqué.

Cette attitude crée de part et d'autre un problème d'asymétrie informationnelle. Ce problème nous amène à examiner la question, *l'asymétrie d'information a-t-elle la même acuité dans les banques islamiques ?*

Pour répondre à notre question principale, elle nous faudra répondre aux deux sous-questions suivantes :

- *Comment les banques islamiques se comportent en présence de cette asymétrie informationnelle ?*

- *Est ce que la performance des banques islamiques arrive à atténuer l'asymétrie d'information ?*

Afin de répondre à ses questions de recherche, il faut tout d'abord construire un cadre théorique qui s'appuie sur une revue de littérature, pour mieux cerner le comportement et la performance des banques que ce soit conventionnelles ou islamiques face à l'asymétrie d'information. Il est composé de deux principales sections.

La première section est consacrée à l'étude du comportement des banques conventionnelles et islamiques à l'égard de l'asymétrie d'information, elle vise à comprendre la manière avec laquelle ces banques se font face aux problèmes découlant de l'asymétrie d'information.

Nous analysons dans la deuxième section, la performance des banques conventionnelles et islamiques. Pour les besoins de notre question de recherche, nous nous attarderons et commenterons les résultats de recherche des auteurs qui ont étudiés la performance des banques d'une part, et en traitant le rapport entre l'asymétrie d'information et la performance des banques d'autre part.

2. Fondement théorique et conceptuel

La finance est un aspect essentiel des économies modernes, car elle fournit aux particuliers et aux entreprises les fonds nécessaires pour investir dans leur croissance et leur développement futurs. Cependant, le monde de la finance est complexe et souvent sujet à l'asymétrie d'information, où une partie dispose de plus d'informations que l'autre, ce qui conduit à des déséquilibres potentiels de pouvoir et à des résultats injustes. Pour répondre à ces préoccupations, deux approches distinctes de la finance ont vu le jour : la finance participative et la finance conventionnelle. Le financement participatif, également connu sous le nom de financement éthique, met l'accent sur l'importance des valeurs éthiques et sociales dans la finance. En revanche, la finance conventionnelle s'appuie sur des modèles mathématiques et des analyses quantitatives pour prendre des décisions d'investissement. Dans cette section, nous explorerons les théories qui sous-tendent chacune de ces approches et examinerons les champs de croisement et de différence entre les deux.

2.1 Les théories et modèles

2.1.1 La finance conventionnelle

La finance conventionnelle est l'approche traditionnelle de la finance, qui met l'accent sur la maximisation du profit et la gestion du risque. Les théories de la finance conventionnelle reposent sur l'hypothèse que les marchés sont efficaces et que les individus sont des décideurs rationnels. Voici quelques-unes des principales théories qui sous-tendent la finance conventionnelle :

2.1.1.1 La théorie moderne du portefeuille

La théorie moderne du portefeuille (TMP) a été créée par Harry Markowitz, économiste et lauréat du prix Nobel, dans les années 1950.

Aujourd'hui, la TPM reste une pierre angulaire de la finance moderne et est largement utilisée par les banques, les institutions financières et les investisseurs du monde entier. Elle a été adaptée et affinée au fil des ans pour répondre aux nouveaux défis et aux nouvelles conditions du marché,

mais les principes fondamentaux de la diversification des portefeuilles et de la gestion des risques restent au cœur de la théorie.

Elle fournit un cadre pour la gestion du risque d'investissement et la maximisation des rendements. Elle est souvent utilisée par les banques et autres institutions financières pour construire des portefeuilles qui répondent aux besoins de leurs clients tout en gérant le risque de manière efficace. Dans le cadre de la TPM, la construction d'un portefeuille consiste à identifier un ensemble d'actifs dont on attend des rendements et des risques différents, et à les combiner de manière à maximiser le rendement attendu du portefeuille pour un niveau de risque donné. Pour ce faire, on évalue le rendement attendu et le risque de chaque actif, puis on construit un portefeuille optimisé en termes de risque et de rendement.

2.1.1.2 L'hypothèse de l'efficience des marchés

L'hypothèse de l'efficience des marchés (EMH) est une théorie financière qui affirme que les marchés financiers sont "efficients" dans le sens où toutes les informations disponibles sont déjà reflétées dans les prix des actifs financiers. Cela signifie qu'il est impossible d'obtenir des résultats systématiquement supérieurs à ceux du marché en utilisant des informations déjà connues.

L'EMH a été développé pour la première fois par l'économiste Eugene Fama dans les années 1960 et 1970. Fama soutenait que les prix du marché sont toujours "corrects" et qu'il est impossible pour un investisseur individuel d'obtenir systématiquement des rendements supérieurs en choisissant des actions sous-évaluées ou en anticipant le marché. La théorie suggère que toute tentative en ce sens n'est que le résultat d'un hasard.

L'EMH est un concept clé de la finance conventionnelle, car il a des implications significatives sur la manière dont les investisseurs abordent l'investissement. Si les marchés financiers sont réellement efficients, la meilleure façon d'investir est de détenir un portefeuille diversifié d'actifs qui reflète l'ensemble du marché. Toute tentative de battre le marché est probablement vaine et n'aboutira qu'à des coûts de transaction plus élevés et à des rendements plus faibles.

Toutefois, l'EMH a fait l'objet de critiques au fil des ans. Certains chercheurs affirment que les marchés ne sont pas toujours parfaitement efficients et que, dans certaines situations, les investisseurs peuvent systématiquement obtenir des rendements supérieurs en utilisant des informations qui ne sont pas encore reflétées dans les prix du marché.

2.1.1.3 Le modèle d'évaluation des actifs financiers

Le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) est un modèle financier qui tente d'expliquer la relation entre le rendement attendu et le risque pour un actif individuel ou un portefeuille. Le modèle suppose que les investisseurs sont rationnels et qu'ils cherchent à maximiser leurs rendements tout en minimisant leurs risques. Le CAPM a été introduit pour la première fois par William Sharpe en 1964, et il s'agit d'un concept clé de la finance conventionnelle. Le modèle repose sur l'idée que le rendement attendu d'un actif doit être proportionnel à son risque, mesuré par son bêta. Le bêta est une mesure de la sensibilité d'un actif aux mouvements du marché, et il est calculé en comparant les rendements de l'actif à ceux de l'ensemble du marché.

Le CAPM est un concept fondamental de la finance conventionnelle, car il fournit un cadre permettant de comprendre la relation entre le risque et le rendement. Il est largement utilisé par les banques et autres institutions financières pour évaluer le risque de leurs investissements et construire des portefeuilles qui répondent aux besoins de leurs clients.

2.1.2 La finance participative

La finance participative, également connue sous le nom de finance islamique ou finance éthique, est une approche des transactions financières fondée sur les principes de justice sociale, d'équité

et d'impartialité. Il s'agit d'un domaine en pleine expansion qui a suscité un intérêt croissant ces dernières années, en particulier dans le monde musulman et parmi les investisseurs socialement conscients. Plusieurs théories sous-tendent le financement participatif, chacune d'entre elles permettant de mieux comprendre le comportement et les performances des institutions financières :

2.1.2.1 La théorie du partage des profits et des pertes

Les origines de la théorie (The Profit and Loss Sharing/PLS) remontent aux premiers jours de la finance islamique, lorsque les commerçants et les marchands de la péninsule arabique utilisaient diverses formes de partenariats et d'accords d'investissement pour partager les risques et les bénéfices. À l'ère moderne, la théorie de la PLS a été développée et formalisée par des érudits islamiques et des experts financiers, qui ont cherché à créer des instruments financiers conformes à la loi islamique (charia). La théorie PLS est ancrée dans les principes financiers islamiques, qui promeuvent l'idée de partenariat et de coopération dans les transactions économiques.

Dans le cadre du financement participatif, la théorie du PLS est souvent utilisée comme une alternative au financement basé sur les intérêts, qui est considéré comme une exploitation et une injustice. Les accords PLS impliquent le partage des profits et des pertes entre les investisseurs et les emprunteurs, proportionnellement à leurs contributions respectives au projet ou à l'entreprise. Cela permet aux deux parties de partager les risques et les bénéfices de l'investissement et de promouvoir un sentiment de partenariat et de bénéfice mutuel.

Il existe plusieurs types de conventions PLS qui sont couramment utilisées dans le financement participatif, notamment la Mudarabah, la Musharakah et la Wakalah. Dans un accord de Mudarabah, une partie fournit le capital (l'investisseur), tandis que l'autre partie fournit le travail ou l'expertise (l'entrepreneur). Les bénéfices sont partagés entre les deux parties selon un ratio convenu à l'avance, tandis que les pertes sont supportées uniquement par l'investisseur. Dans un accord de Moucharaka, les deux parties apportent du capital et de la main-d'œuvre à un projet et partagent les bénéfices et les pertes au prorata de leurs contributions respectives. Dans un accord de Wakalah, une partie (l'investisseur) fournit des capitaux à une autre partie (l'agent) pour qu'elle investisse en son nom, les profits et les pertes étant partagés selon un ratio convenu à l'avance.

2.1.2.2 Le Maqasid al-Shariah

Le Maqasid al-Shariah est une théorie ancrée dans la jurisprudence et l'éthique islamiques, qui s'intéresse aux buts et objectifs fondamentaux de la loi islamique (Shariah). Les origines de la théorie du Maqasid al-Shariah remontent aux premiers jours de l'érudition islamique, lorsque les érudits cherchaient à identifier les principes et les objectifs sous-jacents de la loi islamique. La théorie a été développée et formalisée par des érudits tels qu'Abu Hamid al-Ghazali, Ibn Taymiyyah et Muhammad al-Shatibi.

La théorie de Maqasid al-Shariah a été utilisée dans le développement du financement participatif, en particulier dans le contexte de la banque et de la finance islamiques. La théorie est souvent utilisée pour guider la conception et la mise en œuvre d'instruments et de produits financiers qui sont conformes aux principes et aux valeurs islamiques et qui favorisent le bien-être social et économique de la communauté. Il s'agit de s'assurer que les instruments et produits financiers sont compatibles avec les principes de bénéfice mutuel et de partage des risques, et qu'ils ne comportent aucun élément d'intérêt ou d'usure.

2.1.2.3 Les contrats islamiques

La théorie des contrats islamiques est un concept fondamental de la finance islamique qui régit les principes juridiques et éthiques sous-jacents aux transactions financières. La théorie des contrats islamiques trouve ses racines dans la jurisprudence et l'éthique islamiques et a été développée au fil des siècles par des érudits et des juristes islamiques. Le principe fondamental qui sous-tend les contrats islamiques est qu'ils doivent être fondés sur un accord et un

consentement mutuels, et qu'ils doivent impliquer une répartition juste et équitable du risque et du rendement.

Dans le contexte de la finance participative, la théorie des contrats islamiques est utilisée pour guider le développement de produits et d'instruments financiers conformes aux principes et aux valeurs islamiques, et qui favorisent le bien-être social et économique. Il s'agit de s'assurer que les transactions financières sont menées de manière transparente, éthique et juste, et qu'elles adhèrent aux principes de bénéfice mutuel, de partage des risques et de responsabilité sociale. Par exemple, la théorie est utilisée pour guider le développement d'instruments financiers tels que la mudarabah et la musharakah.

2.2 Similarités et divergences des deux approches

Ces dernières années, l'intersection entre le financement participatif et le financement conventionnel a suscité un intérêt croissant, avec des efforts pour développer des instruments financiers hybrides qui combinent des éléments des deux approches. Néanmoins, on relève plusieurs points de divergence entre le financement participatif et le financement conventionnel

2.2.1 Points de divergence

Principes et valeurs : Le financement participatif est basé sur des principes et des valeurs islamiques, tandis que le financement conventionnel est basé sur des principes et des valeurs laïques.

Instruments financiers : Le financement participatif interdit l'utilisation d'instruments financiers basés sur les intérêts. Le financement conventionnel s'appuie fortement sur des instruments financiers basés sur les intérêts et sur le financement par l'emprunt.

Propriété et contrôle : Le financement participatif implique que la propriété et le contrôle des actifs financiers et des investissements sont généralement partagés entre les investisseurs, alors que dans le financement conventionnel, la propriété et le contrôle sont souvent concentrés entre quelques actionnaires ou dirigeants.

Gestion des risques : Le financement participatif met l'accent sur le partage des risques et les stratégies de gestion des risques qui favorisent le bien-être social et la stabilité financière, tandis que le financement conventionnel repose sur des stratégies de transfert et de gestion des risques qui donnent la priorité à la maximisation des profits et à la valeur actionnariale.

Cadres réglementaires : Le financement participatif est soumis à des cadres réglementaires spécifiques conçus pour garantir le respect de la loi islamique, tandis que le financement conventionnel est réglementé par des agences gouvernementales et des institutions financières. Ces cadres réglementaires peuvent être très différents en termes d'objectifs, de principes et de mécanismes d'application

2.2.2 Points de convergence

Les services bancaires : Le financement participatif et le financement conventionnel impliquent tous deux des services bancaires tels que la collecte de dépôts, les prêts et la gestion des investissements.

Assurance : Le financement participatif propose des produits d'assurance alternatifs tels que le takaful, qui repose sur l'assistance mutuelle et le partage des risques. La finance conventionnelle propose également des produits d'assurance basés sur le transfert de risques.

L'investissement : Le financement participatif et le financement conventionnel offrent tous deux des possibilités d'investissement aux particuliers et aux institutions. Bien que les types de produits d'investissement puissent différer, il est possible de collaborer et de développer des produits d'investissement hybrides qui intègrent des éléments des deux approches.

Cadres réglementaires : Le financement participatif est soumis à des cadres réglementaires spécifiques conçus pour garantir le respect de la loi islamique, tandis que le financement conventionnel est réglementé par des agences gouvernementales et des institutions financières.

Technologie financière (fintech) : La fintech transforme rapidement l'industrie financière, et tant la finance participative que la finance conventionnelle explorent le potentiel des nouvelles technologies telles que la blockchain, les paiements mobiles et les services de robo-advisory.

3. Comportement bancaire dans le visage d'asymétrie d'information

3.1. Comportement des banques conventionnelles sous l'asymétrie d'information

Lorsqu'elles prennent des décisions de financement ou d'investissement, les banques sont confrontées à des circonstances difficiles en raison des problèmes d'asymétrie d'information. Dans cette situation, il est important de noter que "la banque n'est pas passive face aux problèmes informationnels rencontrés par les emprunteurs" (Lobez et Vilanova, 2006, p. 126). Bien qu'elle dispose d'un avantage informationnel par rapport aux autres intermédiaires financiers, la banque est néanmoins moins bien informée que l'emprunteur (Guigou et Vilanova, 1999). En l'occurrence, elle le fait en proposant des contrats différenciés qui permettent aux emprunteurs d'exposer leur qualité ex ante, ce qui est une méthode utile pour surmonter les problèmes informationnels.

La banque emploie des stratégies pour persuader les emprunteurs de respecter les termes de l'accord. Pour ce faire, elle (Nicolas, Eber, 2016, p. 3) joue sur la variable du taux d'intérêt pour influencer les intentions des emprunteurs à l'encontre de la banque³⁶, nécessitant une variable du taux d'intérêt pour ce faire, ainsi que des garanties pour réduire ses pertes en cas de défaut de l'emprunteur.

3.1.1. Menu de contrats :

Les banques pourraient proposer un menu de contrats de prêt (spécifiant, par exemple, à la fois un taux d'intérêt et un degré de garantie) afin de restreindre leurs choix et de distinguer les "bons" et les "mauvais" risques. Cependant, l'information sur le marché n'est pas toujours précise et gratuite (Nicolas Eber, 2016, p. 7).

Afin de restreindre leurs choix et de distinguer les "bons" et les "mauvais" risques, ils ont utilisé à la fois un taux d'intérêt et un niveau de garantie). Si le menu des contrats est soigneusement calculé, un "équilibre de séparation" est atteint, où chaque emprunteur révèle son risque lorsqu'il choisit un contrat de crédit.

En outre, les banques choisissent une stratégie cruciale lorsqu'il s'agit de financer des individus ou des organisations en modifiant leur le rationnement du crédit est causé par un degré plus élevé d'asymétrie d'information, qui découle d'un degré plus faible d'asymétrie d'information.

3.1.2. Rationnement du crédit :

En raison de l'asymétrie d'information entre les fournisseurs et les demandeurs, les relations de financement bancaire deviennent plus complexes. Par conséquent, il devient plus difficile pour les individus d'accéder à des ressources financières externes ou à des ressources financières en raison du rationnement du crédit par les banques (Psillaki credit rationing on the part of banks) (Psillaki, 1995).

Selon Stiglitz et Weiss (1981), c'est l'asymétrie des connaissances entre les fournisseurs et les demandeurs de crédit qui est à l'origine du rationnement du crédit.

Une augmentation des taux d'intérêt ne diminuera pas seulement la demande de crédit dans le cadre de l'asymétrie d'information entre les prêteurs et les emprunteurs, mais elle aura également un impact sur le risque des projets qui sont proposés pour le financement.

Le rationnement du crédit désigne le refus de la banque de prêter à des personnes ou à des entreprises, indépendamment du fait qu'elles soient des personnes ou des entreprises et indépendamment du fait qu'elles soient prêtes à payer des taux d'intérêt élevés pour couvrir les coûts de la banque, coûts que la banque a engagés. Le rationnement n'est donc qu'une réaction négative à la demande de crédit.

Dans ce contexte, plusieurs auteurs ont essayé d'expliquer comment la banque peut identifier les emprunteurs de bonne qualité de ceux mauvais qualité dans la présence de l'asymétrie d'information.

Ces derniers montrent que la banque peut utiliser une variété de dispositifs de dépistage tels que, le taux d'intérêt, le monitoring et exiger des garanties afin de compenser ses pertes en cas de défaillance des emprunteurs.

3.1.3. Taux d'intérêt :

3.1.3.1. Rôle du taux d'intérêt :

Les rares écrits sur les banques dans la théorie macroéconomique contemporaine ont souligné l'importance des taux d'intérêt dans le contrôle des marchés des prêts à risque (Dornbusch, Fischer et Startz, 1998).

Une banque remplit son rôle de multiplicateur de crédit en empruntant de l'argent à court terme et en le prêtant à long terme pour des projets rentables. Il n'y a pas d'informations sur la manière dont une banque effectue réellement ces prêts. Les normes qu'une banque utiliserait pour comparer les projets ne sont pas mentionnées. Par conséquent, selon la même théorie, le taux d'intérêt peut servir de mécanisme de (Rim BOUSSAADA, 2012, p.159), dans la même vision (UTZ HOESER, VINCENT SIMOULIN, 2002, p.4) Découvrez que la demande est contrôlée par le taux d'intérêt.

Le secteur bancaire est en effet fortement caractérisé par une asymétrie d'information, notamment entre créanciers et débiteurs, ces derniers connaissant toujours mieux que les premiers le niveau de risque d'un projet. Lorsque l'information est imparfaite, cette asymétrie d'information peut conduire à un risque de sélection adverse. La banque a du mal à évaluer la qualité de l'emprunteur lorsqu'un projet d'investissement demande un financement, ce qui l'incite à augmenter son taux d'intérêt pour compenser ce risque (Rabih El-Cheikh Ali, 2016, p.42). Mais comme le simple fait d'augmenter les taux d'intérêt afin de réduire les demandes de financements à un niveau acceptable pourraient modifier les intentions des clients au désavantage de la banque (UTZ HOESER, VINCENT SIMOULIN, 2002, p.4)

Une analyse convaincante du phénomène qui nous intéresse ici a été proposée à partir des développements récents de la théorie microéconomique, notamment le courant qui intègre la théorie de l'information. Elle s'appuie sur les concepts d'aléa moral et de sélection adverse (Stiglitz et Weiss, 1981). L'observation selon laquelle les banques sélectionnent indirectement entre les projets d'investissement qu'elles sont appelées à financer en augmentant leurs taux d'intérêt constitue la base de l'analyse de la sélection adverse.

Stiglitz et Weiss notent qu'une lecture de la situation à travers la théorie du « hasard moral » amène au même résultat. Les mêmes auteurs avancent ce qui suit : « Il est difficile d'identifier les bons emprunteurs et, pour le faire, il faut obliger la banque à utiliser une variété de dispositifs de dépistage. Le taux d'intérêt qu'un individu est prêt à payer peut agir comme un tel dispositif de dépistage : ceux qui sont prêts à payer des taux d'intérêt élevés peuvent former, souvent, les risques les plus élevés : ils sont prêts à emprunter à des taux d'intérêt élevés, car ils perçoivent que leur probabilité de rembourser le prêt est très faible ».

3.1.3.2. Imperfection de la variable taux d'intérêt :

Rabih El-Cheikh Ali (2016) démontre ce qui se passe lorsqu'une banque présente une évaluation erronée du risque de défaut du projet. En conséquence, la banque établit un taux d'intérêt qui

reflète la qualité moyenne des projets alors qu'elle est incapable de facturer un taux qui reflète précisément le risque sous-jacent. La banque établit un taux qui représente la qualité moyenne des projets, et non le risque sous-jacent.

Rabih El-Cheikh Ali (2016) ,Cette méthode de pratique bancaire récompense les "mauvais" risques qui paient des primes trop faibles tout en pénalisant les "excellents" risques qui paient des primes de risque excessives. Cette approche récompense les "mauvais" risques qui paient une prime de risque trop faible tout en pénalisant les "bons" risques qui paient une prime trop élevée. Les "bons" risques sont ainsi incités à quitter le marché, ce qui entraîne une "antisélection" ou une "sélection adverse". L'antisélection ou "anti-sélection" existent. Par conséquent, lorsque la banque augmente son taux d'intérêt, les bons risques ont tendance à quitter le marché.

Comme l'ont démontré Stiglitz et Weiss (1981), cet impact peut conduire à des phénomènes de rationnement du crédit, où certains clients reçoivent les liquidités dont ils ont besoin tandis que d'autres (pourtant considérés comme présentant le même risque) ne les reçoivent pas. Ces derniers auteurs soulignent qu'une interprétation légèrement différente de ce scénario est fournie par la notion d'"aléa moral" : si les taux d'intérêt augmentaient, les demandeurs de prêts demanderaient quand même des prêts, mais ils se lanceraient dans des projets plus risqués pour compenser.

3.1.4. Monitoring :

La banque est obligée d'adopter une conduite de surveillance en raison du conflit d'intérêts. En fait, le processus de surveillance commence dès que le client de la banque viole ses obligations contractuelles envers la banque. Grâce à cette surveillance, elle est en mesure de confirmer que les résultats+ que le client a déclarés sont exacts et qu'ils ne sont pas le produit d'un comportement opportuniste de sa part. À cet égard, Jensen et Meckling (1976) ont montré que la surveillance peut atténuer le problème d'agence lié aux transactions financières (ou à la surveillance).

3.1.5. Garanties :

Sur le plan théorique, le recours aux garanties dans les contrats de crédits bancaires se justifie par deux arguments. D'une part, la garantie proposée, par le demandeur de crédit, permet d'atténuer l'asymétrie informationnelle ex ante, lors de la prise de décision par la banque (Bester, 1985 ; Besanko et Thakor, 1987). D'autre part, elle permet de réduire les problèmes liés à l'asymétrie informationnelle ex post une fois le crédit accordé (Chan et Thakor, 1987 ; Boot et al, 1991 ; Boot et Thakor, 1994).

La garantie est utilisée par la banque comme sa seule source d'information concernant la qualité de l'emprunteur. Par conséquent, la garantie agit comme un signal de la bonne moralité de l'emprunteur qui aide la banque à prendre ses décisions dans une situation d'asymétrie informationnelle. En particulier, elle permet à la banque de mieux tarifier le crédit et de réduire le rationnement (Berger et al., 2011a, b). Bester (1985) affirme que les banques ne peuvent différencier les bons et les mauvais emprunteurs qu'en proposant des contrats distincts. À cet égard, un bon emprunteur qui présente moins de risques est plus susceptible d'opter pour une politique de taux bas et de garanties élevées qu'un mauvais emprunteur. Un emprunteur de faible calibre optera pour une politique de taux élevé et de garanties faibles. Un emprunteur qui présente moins de risques inobservables se signale à la banque en offrant les garanties nécessaires lorsqu'il demande un prêt (Berger et al, 2011a).

La plupart du temps, les banques préfèrent restreindre le montant du crédit accordé plutôt que d'améliorer les garanties, car cela peut entraîner une sélection défavorable et des effets d'aléa moral. Toutefois, l'inclusion de garanties dans le contrat de crédit permet de distinguer les excellents emprunteurs des mauvais. Les garanties des emprunteurs de bonne foi sont plus susceptibles d'être fournies et, afin de les conserver, ils accepteront les projets les moins dangereux (Williamson, 1983).

Par conséquent, la garantie est associée à des données sensibles concernant le calibre des emprunteurs. Par conséquent, l'emprunteur est motivé par la garantie. Cette méthode peut réduire le problème de l'aléa moral dans la situation de symétrie informationnelle ex ante une fois le crédit accordé (Chan et Thakor, 1987). Les intérêts des prêteurs et des emprunteurs sont alignés par la garantie.

Tableau 1 : asymétrie d'information, risques inhérents et solution de la théorie financière des Contrats

Types d'asymétrie d'information	Type de risque	Solutions proposées par la Théorie financière des contrats	Auteurs qui ont suggéré les solutions
Asymétrie d'information ex ante	Anti sélection	Actions menées par la banque : Offre de contrats révélateurs ✓ Taux d'intérêt ✓ - Les garanties Actions menées par l'emprunteur : L'envoi de signal ✓ Structure financière ✓ Structure de la propriété ✓ Distribution de dividende ✓ Situation concurrentiel	Akerlof 1970 : a proposé de surmonter ce problème en fournissant davantage d'informations aux acheteurs sur la qualité des biens. Dans le cas des banques conventionnelles, cela impliquerait que les prêteurs collectent davantage d'informations sur les emprunteurs et utilisent ces informations pour éliminer les emprunteurs à haut risque. Cela pourrait se faire par le biais de modèles d'évaluation du crédit ou d'autres techniques d'évaluation du risque. Diamond et Dybvig 1983 : ont proposé que l'assurance-dépôts soit utilisée pour protéger les déposants en cas de ruée sur les banques. En fournissant une garantie sur les dépôts, l'assurance-dépôts pourrait contribuer à prévenir les retraits massifs et à stabiliser le système bancaire. Jean Tirole 1988 : Il a montré que les entreprises peuvent investir dans leur réputation pour communiquer de manière crédible leur qualité et réduire l'incertitude des acheteurs.
Asymétrie d'information ex-post	Aléa moral et opportunisme	Mise en place de contrats incitatifs : ✓ Introduction de clauses restrictives. ✓ Spécification des garanties ✓ Spécification de taux d'intérêt Action de contrôle : ✓ Monitoring	George Akerlof, "The Market for 'Lemons' : Quality Uncertainty and the Market Mechanism" (1970) - Akerlof a proposé la théorie de l'asymétrie d'information sur les marchés et la façon dont elle peut conduire à la sélection adverse, où la qualité des biens et des services diminue en raison de la présence de produits de qualité inférieure. Joseph Stiglitz, (1975) - Stiglitz a développé la théorie du filtrage, selon laquelle la partie disposant de plus d'informations sur sa qualité s'auto-sélectionne pour signaler sa qualité supérieure à l'autre partie.

Source : MADOUCHE Yacine, *la problématique informationnelle dans la relation banque-PME et risque de crédit*, p°193

3.2. Comportement des banques islamiques sous l'asymétrie d'information

Khalid EL OUAFA (2016) démontre que les banques islamiques pourront proposer des contrats de financement impliquant plus de responsabilités de l'emprunteur, en l'occurrence des contrats de type participatif basés sur le principe du partage des profits et des pertes, en l'absence d'un mécanisme de tri entre les bons et les mauvais clients, par exemple le taux d'intérêt dans le cas

des prêts conventionnels. Cette dernière option a été présentée comme un substitut à la suppression de la variable du taux d'intérêt dans le processus d'intermédiation financière bancaire. A cet égard, Elmelki Anas (2011) observe qu'une forme de contrat de financement participatif et un contrat de financement par emprunt conventionnel présentent des différences significatives.

Les banques islamiques dépassent l'intermédiation financière pure dans son sens traditionnel et prennent des participations directes dans des projets d'investissement via le taux de partage des profits ou des pertes.

3.2.1. Taux de partage :

La banque islamique, selon Khalil Rickwood et Murinde (2002), utilise le ratio de partage des bénéfices pour différencier les bons et les mauvais entrepreneurs. L'élément principal du calcul du ratio de partage des bénéfices est le niveau de risque. La banque prend en compte un certain nombre d'aspects cruciaux pour faire son choix, notamment le type, la durée et la taille du projet, ainsi que sa rentabilité. Par conséquent, la banque peut accorder un taux de participation aux bénéfices comparativement élevé aux propriétaires d'entreprises qui présentent un risque minimal et qui ont de fortes attentes en matière de bénéfices (Ahmed, 2002).

Dans le même ordre d'idées, Elmelki Anas (2011) démontre, à l'aide de son modèle illustré, comment les banques islamiques peuvent discerner les bons investisseurs (à faible risque) des mauvais (à risque élevé) en utilisant la variable du ratio de partage des profits ou des pertes. En conséquence, la banque est en mesure d'offrir des ratios de partage élevés aux investisseurs présentant un risque minimal et un revenu stable. Ce dernier peut également servir d'outil au banquier pour encourager et faire pression sur l'entrepreneur (Kaouther Jouaber-Snoussi, 2012).

3.2.2. Contrats de partage :

Selon Khoutem Ben Daoud (2013), l'intermédiation participative des banques islamiques offre une solution aux asymétries d'information par le biais de contrats de partenariat actifs (Moucharaka) ou passifs (Moudharaba) à forte intensité d'information et à forte exigence de suivi.

L'intermédiation participative des banques islamiques offre une solution aux problèmes d'asymétrie de l'information, ainsi que des contrats de partenariat passifs (Moucharaka) à forte intensité d'information et soumis à une stricte obligation de surveillance. En fait, les obligations contractées par la banque islamique dans le cadre d'un partenariat actif ou passif - en l'occurrence, la Moucharaka et la Moudharaba - constituent des signaux informatifs et des indicateurs importants de la réalité de l'entreprise. En outre, par rapport au financement par la dette ou au financement à court terme, le partenariat envoie des signaux plus forts et plus fiables (crédits).

Ahmed (2002), expose théoriquement « le contrat 3P qui réduit les tentatives de tricherie à travers un mécanisme de récompense/punition ». Il conclut que les solutions sont des contrats à fortes incitations et qui imposent des pénalités en cas de mauvais comportement.

Dans le même ordre d'idées, Karim (2002) souligne la nécessité des contrats d'incitation pour les banques islamiques opérant dans un environnement de connaissances asymétriques. L'auteur affirme qu'après le lancement par la Bank Muamalat de projets expérimentaux basés sur des contrats d'incitation en 1998, la proportion de financement 3P a augmenté de façon spectaculaire. De leur côté, Khalil, Rickwood et Murinde (2002) considèrent que l'islam qui dicte des codes spécifiques du comportement est en mesure de réduire les problèmes d'agence.

Hassan et Samad (1999) précisent que, si les problèmes d'asymétrie d'information, de sélection adverse et d'aléa moral sont limités, alors les contrats de type actions sont supérieurs aux contrats de dettes.

De leur côté, Kahn (1987) et Terlizzese (1989) ont démontré que face à la sélection adverse, les entreprises saines sont entièrement financées par des fonds propres. Selon des modèles formalisés comme celui d'Al-from Suwailem (2003), "étant donné les coûts d'opportunité élevés, le contrat

de partage est Pareto dominant par rapport au contrat de prêt." En outre, les conditions requises pour que les contrats de partage soient les meilleurs instruments financiers pour la banque ont été définies à l'aide du modèle développé par Aggarwal et Yousef [2000].

3.2.2.1. Contrat moudharaba face à l'asymétrie d'information :

Plusieurs chercheurs en finance islamique se sont penchés sur le sujet de la moudaraba pour tenter de résoudre ou de diminuer ses problématiques relatives à l'asymétrie d'information. Selon plusieurs universitaires (Khan, 1985 ; Sarker, 1989), la clé de répartition des bénéfices détermine le degré d'honnêteté d'un entrepreneur. Ils affirment qu'il existe un ratio de distribution qui encouragerait l'entrepreneur à agir honorablement. Sarker (1989) suggère que de nombreuses stratégies soient utilisées pour récompenser l'intégrité de l'entrepreneur :

- Le transfert de parts du projet
- Octroi de rémunération exceptionnelle sur la performance (bonus) en part du projet
- Provisions sur les profits dépendant de la déclaration des profits
- Plan pour inciter l'entrepreneur à détenir ses parts du projet

Ces incitations, selon Sarker, contribueront à réduire le risque d'agence. Un entrepreneur qui a un intérêt dans le projet sera, en effet, plus motivé et moins susceptible d'exagérer la rentabilité du projet. Toutefois, ces actions sont plus motivantes que secrètes ou préventives. Par conséquent, la possibilité d'une sélection défavorable existe toujours.

Selon Shaikh (2011), le différentiel de rendement entre le prêteur et l'entrepreneur en cas d'échec du projet constitue le risque de sélection adverse. Dans un contrat de mudaraba, la part des bénéfices revenant au financier doit être importante pour le persuader de prendre plus de risques. Cependant, la motivation de l'entrepreneur diminuera généralement avec un ratio plus avantageux pour le financier, notamment s'il ne prend pas de risque financier ou si d'autres initiatives lui rapportent.

De leur côté, (Jouaber, Mehri 2011) considèrent que le ratio de répartition des profits peut être considéré comme une mesure de screening des projets pour baisser le risque de sélection adverse, et qu'un ratio élevé peut augmenter la probabilité de l'émergence de ce problème.

3.2.2.2. Contrat moucharaka face à l'asymétrie d'information :

Selon l'analyse d'Elmelki Anas (2011) sur le style de financement moucharaka dégressif, le montant du profit réalisé par le projet d'investissement influe sur le montant de la contribution de l'entrepreneur. Afin de recevoir l'intégralité du capital dans le cadre du contrat de financement participatif dégressif, qui est présenté comme un moyen incitatif pour résoudre les problèmes d'agence rencontrés lors des contrats participatifs moucharaka en impliquant l'entrepreneur dans le projet via la part de capital, cela le motive à augmenter son niveau d'effort et, par conséquent, son niveau de productivité et de profit.

En outre, les contrats participatifs de type moucharaka sont censés atténuer les problèmes d'agence car ils encouragent les mécanismes de contrôle interne, le revenu de l'entrepreneur étant directement corrélé au succès de son projet d'investissement, ce qui le motive à fournir beaucoup d'efforts et à gérer au mieux les fonds qui lui sont confiés. C'est ce que souligne Elmelki Anas (2011). Par conséquent, dans le cadre des contrats de participation, le potentiel économique (rentabilité) du projet d'investissement à financer est tout aussi important que la solvabilité totale de l'emprunteur.

4. Performance bancaire dans le visage d'asymétrie d'information

De nombreuses études ont été réalisées pour analyser et opposer la rentabilité, la liquidité, le risque de crédit, la solvabilité, la suffisance du capital, l'efficacité opérationnelle et l'efficacité de l'allocation des ressources des banques conventionnelles et islamiques. C'est pourquoi un certain

nombre d'universitaires ont opposé les performances des banques islamiques, en particulier leur rentabilité, à celles des banques traditionnelles.

Afin de démontrer l'importance des banques islamiques et conventionnelles face à l'asymétrie de l'information, nous nous concentrerons sur les résultats des recherches des auteurs qui ont examiné et comparé les performances des banques islamiques et conventionnelles et nous les commenterons.

4.1. Comparaison de la performance des banques conventionnelles/ islamiques

La performance des banques est expliquée par le concept d'efficacité, c'est-à-dire l'habileté à transformer des ressources multiples en services financiers divers (Lesueur et Plane, 1997). Dans la pratique, chaque type de banque a sa manière de transformation des ressources et de réalisation des profits.

Certains universitaires ont démontré que les banques islamiques battent les banques conventionnelles en termes de rentabilité dans une variété d'évaluations de performance. D'autres rétorquent que les banques conventionnelles sont les plus performantes. Certaines personnes ne remarquent pas de différence de performance entre les différents types de banques.

Pour les banques conventionnelles Ben Naceur (2003) souligne que « *les crédits sont prévus être la principale source de revenus pour les banques conventionnelles. Ainsi plus le taux d'intermédiation élevé, plus les marges d'intérêts et de profit des banques conventionnelles sont élevées. Dans ce cas, l'efficacité peut augmenter* ». Cela signifie que le taux d'intérêt appliqué leur de financement fait référence à la marge espérée de la banque conventionnelle, plus il est élevé, plus la marge espérée elle est élevée, d'où une certaine performance.

Parmi les auteurs qui affirment que les banques islamiques ont été plus performantes, nous pouvons citer :

(2010) Hasan & Dridi et Hassoune A. (2003). Selon ce dernier, la rentabilité des banques islamiques "*reste moins variable et est probablement plus élevée que celle des banques conventionnelles*" (Hassoune, A., 2003, p2). C'est l'idée de partage des profits et des pertes qui conduit à cette stabilité. En effet, la crise des subprimes de 2008 a démontré l'instabilité du système bancaire traditionnel, qui est construit sur le commerce de la dette. Un système financier basé sur le partage des profits, le commerce et l'absence d'intérêt est plus stable qu'un système basé sur des taux d'intérêt variables, la spéculation et la prise de risque excessive.

Pour concrétiser ces conclusions, Hassoune (2003) a comparé les banques islamiques aux banques conventionnelles pour les pays du Conseil de coopération du Golfe afin d'étudier la volatilité des mesures du rendement des actifs (ROA) des banques islamiques. Il a mesuré la rentabilité en utilisant le rendement des actifs.

Ainsi, il a remarqué que les banques islamiques sont plus rentables que les banques classiques avec la même structure du bilan.

En termes de rentabilité, de risque et de solvabilité, Samad et Hassan (1997) ont évalué la performance des banques islamiques par rapport aux banques conventionnelles en Malaisie. Leurs résultats empiriques démontrent que les banques islamiques sont plus liquides et moins risquées que les banques conventionnelles, et qu'entre 1984 et 1997, les banques islamiques ont considérablement amélioré leur rendement des capitaux propres (ROE) et leur rendement des actifs (ROA).

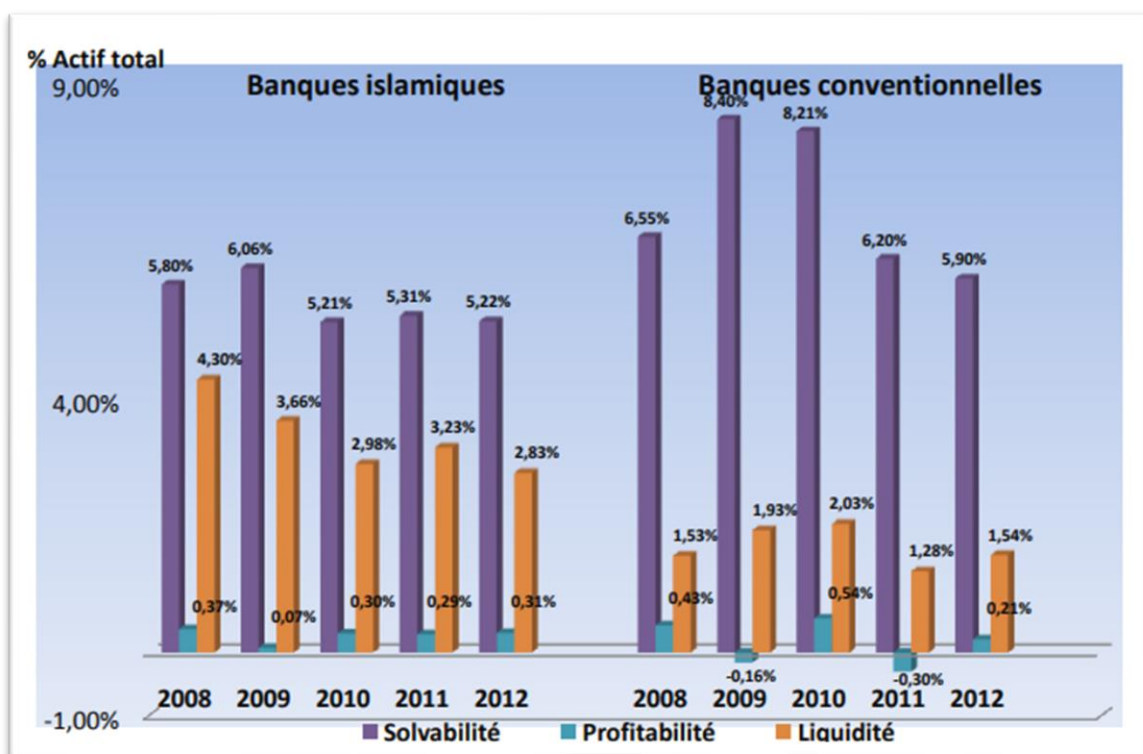
La performance de 22 banques conventionnelles et de 5 banques islamiques au Pakistan a été examinée et contrastée par Hanif et al. (2012) à l'aide de ratios financiers. Pour cette comparaison, des facteurs internes et externes ont été utilisés pour exprimer les principales mesures de performance. Les résultats de l'étude suggèrent que les banques islamiques sont inférieures aux banques conventionnelles basées sur les intérêts. Cependant, par rapport aux banques ordinaires, les banques islamiques qui n'offrent pas d'intérêt ont tout de même une rentabilité et une solvabilité supérieures.

Alsayed Elsiely (2013) s'est efforcé de comparer les performances des deux ensembles de banques en termes de rentabilité, de qualité des actifs, d'efficacité et de solvabilité. Les résultats démontrent que les banques conformes à la charia ont utilisé les actifs plus efficacement que les banques conventionnelles, selon les mesures d'efficacité.

Erol et al. (2014) ont également tenté d'utiliser la méthode de régression logistique pour analyser la performance des banques islamiques par rapport aux banques conventionnelles en Turquie entre les années 2001 et 2009. Les résultats démontrent que les banques islamiques sont plus performantes que les banques conventionnelles en termes de ratios de rentabilité et de gestion des actifs. Le facteur clé qui pourrait expliquer ces résultats est le fait que ces banques autorisent moins de pertes intermédiaires que les banques conventionnelles.

Dans une étude de Yacine Astitou comparant les performances financières des banques islamiques et conventionnelles pour les années précédant, pendant et suivant la crise financière (2005-2007), 2008-2009 et 2010-2012, il a été découvert que les différents ratios (solvabilité, liquidité et rentabilité) sont plus volatils pour les banques conventionnelles que pour les banques islamiques. On peut donc s'attendre à ce que ces dernières soient plus stables et capables de résister aux difficultés financières. (Voir le graphe n°1)

Figure 1 : Comparaison de la performance financière des banques islamiques et Conventionnelles pendant et après la crise.



Source : Yacine Astitou, 2014, Pourquoi les banques islamiques ont-elles moins souffert de la crise économique en comparaison aux banques classiques ?

L'absence des banques islamiques sur le marché de la titrisation peut être un facteur contribuant à cet écart de performance. En convertissant les prêts en titres négociables, les banques conventionnelles qui ont titrisé peuvent accroître la liquidité de leur bilan (Klein L., 2008). Comme le taux de remboursement était souvent faible, ces prêts étaient considérés comme douteux. Après 2008, les investisseurs (généralement des banques) qui ont acheté ces titres pouvaient perdre jusqu'à 80 % de leur investissement initial.

Les résultats retenus des différentes études faites par les auteurs cités auparavant démontrent que les banques islamiques réussissent mieux dans les ratios de rentabilité et de gestion d'actifs par

rapport aux banques conventionnelles ; les banques islamiques semblent être significativement plus rentables que les banques classiques.

Cela résulte de leur participation à l'activité économique à travers une variété de produits qui partagent les profits et les pertes, tels que la "Musharaka et la Mudharba". Ces produits dépendent principalement de la confiance qui existe entre les banques et leurs clients. Les initiatives que les banques islamiques soutiennent ont également une durabilité économique et financière assez forte.

De nombreuses études ont récemment comparé et analysé les performances des banques islamiques et conventionnelles. Ces études visaient principalement à expliquer l'impact de diverses crises ou événements sur ces banques (Adekoya, 2022 ; Budiman, 2021 ; Elnahass et al., 2021 ; Baran, 2022 ; D'Orazio & Löwenstein, 2022 ; Nouman et al., 2022 ; Nyikos & Kondor, 2022 ; Hassan & Rabbani, 2022).

Salman et Nawaz (2018) ont constaté des différences entre les banques islamiques et conventionnelles en matière de liquidité, de rentabilité et d'efficacité en utilisant des données secondaires provenant des deux secteurs. Les auteurs ont utilisé l'analyse des ratios et le test t à un échantillon pour déterminer les principales caractéristiques, tandis que l'analyse de régression a examiné les facteurs qui ont influencé la confiance des clients dans ces banques. Les résultats ont montré qu'il n'y a guère de différences entre les deux types de banques.

Adekoya et al. (2022) ont examiné les débordements de risque entre le secteur islamique et conventionnel en ce qui concerne le fonctionnement des marchés boursiers. Les marchés islamiques sont moins sensibles que les banques conventionnelles et les marchés boursiers de leurs pays, et il existe un transfert de risque entre les deux types de banques. Naeem et al. (2022) ont étudié les associations intra-pays et inter-pays entre les marchés boursiers des économies islamiques au cours de la période Covid-19. L'échantillon de la Covid-19 révèle qu'il existe un lien significatif dans la manière dont les investissements éthiques sont structurés. L'apparition du Covid-19 a entraîné la transmission d'un niveau élevé d'informations entre les principales cryptomonnaies (Yousaf et Ali, 2020).

En 2021, Tu DQ. Le, Tin H. Ho et autres ont étudié la performance des systèmes bancaires islamiques par rapport aux systèmes bancaires conventionnels pendant la pandémie de COVID-19. L'étude examine l'impact de la diversification et de l'investissement dans les Sukuk sur la performance des banques islamiques sur la base d'un échantillon de 24 pays entre le 4^e trimestre 2013 et le 4^e trimestre 2020. Dans l'ensemble, cette étude prouve que les banques islamiques peuvent obtenir de bons résultats dans des périodes économiques difficiles, et souligne l'importance de la diversification et des investissements en Sukuk pour leur réussite. En outre, elle suggère que les banques islamiques peuvent présenter certains avantages par rapport aux banques conventionnelles, tels qu'une meilleure adéquation des fonds propres et des prêts non productifs moins élevés. Elle constate que les banques islamiques plus diversifiées et investissant davantage dans les Sukuk tendent à obtenir de meilleurs résultats pendant la pandémie de COVID-19.

Bitar et al. (2020) ont constaté, à l'aide de régressions quantiles conditionnelles, que des ratios de liquidité et de capital plus élevés augmentent l'efficacité des banques islamiques et conventionnelles. Les auteurs ont noté que les banques plus capitalisées et plus liquides ont mieux fonctionné pendant la grande crise financière de 2008-2009 et le mouvement du "printemps arabe" de 2011.

Fakhri et Darmawan (2021) ont déterminé les facteurs de performance financière affectés par la pandémie de Covid-19, à la fois dans les banques islamiques et conventionnelles en Indonésie, et ont déclaré que la pandémie n'a pas indiqué beaucoup de différences, en termes de ratio financement/dépôt, d'inadéquation à court terme et de marge opérationnelle nette.

4.2. Méthode CAMEL :

En général la performance d'une banque est évaluée à travers des indicateurs spécifiques qui illustrent la rentabilité, la liquidité, la qualité de la gestion de la banque et de ses actifs.

Sur le plan empirique une évaluation complète et précise de la performance se base sur des méthodes qui font intervenir des ratios financiers. La Méthode CAMEL s'avère être parmi les méthodes empiriques les plus efficace pour l'analyse de la performance. En effet, dès son apparition en 1979 plusieurs financiers l'ont abordé :

Rima Turk Ariss (2006) a examiné la variance de la mesure de la rentabilité entre les deux banques pour étudier le statut concurrentiel dans les secteurs bancaires islamique et conventionnel. Le modèle d'approche CAMEL a été créé dans cette étude. Les résultats montrent que les banques islamiques consacrent une part importante de leurs actifs au financement de la Musharaka, de la Mudharaba et de l'Ijara. Le capital des banques islamiques est supérieur à celui de leurs concurrents traditionnels.

En utilisant des données annuelles, Abdul Rachid et al. (2016) ont effectué une analyse empirique des facteurs financiers et macroéconomiques qui ont affecté la performance des banques islamiques au Pakistan de 2006 à 2012 par rapport aux banques conventionnelles. Pour déterminer les déterminants, ils ont créé un indice de performance financière basé sur les ratios CAMELS. Il en résulte que l'efficacité opérationnelle, les réserves et les frais généraux sont des facteurs importants pour déterminer le succès des banques conventionnelles, tandis que l'efficacité opérationnelle, les dépôts et la concentration du marché sont des facteurs importants pour déterminer la performance des banques islamiques.

Mohammad Kamrul Ahsan (2016), a analysé la performance financière des trois banques islamiques du Bangladesh sur une période de huit ans (2007- 2014). Cette étude utilise une analyse de l'approche CAMEL.

Il a constaté que les banques islamiques au Bangladesh sont satisfaisantes à tous égards à savoir : la suffisance du capital, la qualité des actifs, la qualité de la gestion, aussi, ils ont gagné des conditions de capacité et de liquidités.

Nous constatons que la méthode CAMEL, reste un outil pertinent et efficace pour mesurer la solidité des institutions financières.

4.3. Asymétrie d'information et performance des banques islamiques :

La performance désigne l'efficacité de la banque en termes de sa capacité à gérer ses risques pour être rentable dans le temps. Le risque de la banque réside dans sa relation avec ses clients. Pour les banques islamiques, comme était évoqué dans la première section de la revue, Khalid EL OUAFA (2016) parle du remède à l'absence d'un mécanisme de tri entre bons et mauvais clients qui est de proposer des contrats de financements impliquant plus la responsabilité de l'emprunteur. Et Khoutem Ben Daoud (2013) présente une solution aux problèmes de l'asymétrie d'information qui est un risque pour la banque. Cela dit que tout manque d'information de la part des clients constitue un risque qui influence la performance des banques.

Pour assurer une certaine performance, la banque recourt à l'évaluation du risque posé par le client. En effet, lors de l'intermédiation financière participative la banque craint de ne pas réaliser un rendement anticipé ce qui créé un risque. Par exemple si on parle des contrats de participation tels que Moudharaba et Moucharaka qui sont caractérisés par la confiance, le client partage les gains et les pertes avec la banque et ne garantit nullement le capital financé (Ahmed, 2002). A cet effet, la banque islamique est exposée à un risque élevé mais dans l'espérance de bénéficier d'une rentabilité élevée.

Assurer une telle confiance dans la relation banque-client, pour garantir un rendement équitable pour les deux contractants, nécessite une certaine transparence entre les deux parties, d'où une

nécessité de la présentation de toute sorte d'information portant sur leurs activités. Donc l'asymétrie d'information présente un risque pour le financier ; pour la banque.

Vue l'importance de l'information dans l'anticipation du risque, l'asymétrie d'information a un impact sur la détermination de la part de rendement de la banque ; sur la performance de la banque.

5. Conclusion

La littérature sur le comportement des banques et leur performance dans un contexte d'asymétrie d'information révèle que les banques prennent en compte la disponibilité de l'information et le niveau de risque dans la détermination des conditions de financement pour leurs emprunteurs. Dans cette étude, nous avons constaté que les banques conventionnelles ont tendance à rationner le crédit, ajuster les taux d'intérêt et recourir aux garanties pour minimiser leur risque de défaillance de l'emprunteur. Les crédits sont la principale source de revenus pour les banques conventionnelles, et leur efficacité peut augmenter si leur taux d'intermédiation est élevé.

Les banques islamiques, quant à elles, utilisent des contrats à forte incitation et imposent des pénalités en cas de mauvais comportement pour encourager les bons entrepreneurs et décourager les mauvais. Les contrats de partenariat actif ou passif, tels que le Moucharaka et le Moudharaba, offrent une solution aux problèmes d'asymétrie d'information en étant intensifs en informations et exigeants en matière de surveillance. Les banques islamiques sont plus rentables que les banques classiques en raison de leur implication dans des activités économiques à travers une gamme de produits basés sur le partage des profits et des pertes tels que le Moucharaka et le Moudharaba. Ces produits sont principalement fondés sur une relation de confiance entre les banques et leurs clients.

En somme, cette étude montre que les banques conventionnelles et les banques islamiques ont des stratégies différentes pour minimiser leur risque et maximiser leur rentabilité dans un contexte d'asymétrie d'information. Les banques conventionnelles ont tendance à rationner le crédit, ajuster les taux d'intérêt et recourir aux garanties, tandis que les banques islamiques utilisent des contrats à forte incitation et des contrats de partenariat actif ou passif. Les banques islamiques sont plus rentables que les banques conventionnelles en raison de leur implication dans des activités économiques à travers une gamme de produits basés sur le partage des profits et des pertes.

En conclusion, cette étude contribue à une meilleure compréhension des stratégies adoptées par les banques conventionnelles et les banques islamiques pour minimiser leur risque et maximiser leur rentabilité dans un contexte d'asymétrie d'information. Les résultats montrent que les banques conventionnelles et les banques islamiques ont des approches différentes pour gérer leur risque et leur rentabilité, en tenant compte de l'information disponible et du niveau de risque. Les apports théoriques de cette étude sont donc importants pour les professionnels de la banque et les chercheurs intéressés par les pratiques de gestion des risques dans le secteur bancaire. En outre, les résultats peuvent aider les décideurs à élaborer des politiques pour améliorer la performance des banques et leur contribution à l'économie en général.

Références :

- (1). Abdoul Rachid Et Sana Jabeen, 2016, Analyse des déterminants de la performance : Banques conventionnelles versus banques islamiques au Pakistan.
- (2). Abdul Rahman, Z. N. (2014). Tawarruq in personal financing: theory and practice (Doctoral dissertation, Universiti Teknologi MARA).
- (3). Abu Talib, M. M., & Noor Naemah, A. R. (2016). The theory of Maqasid al-Shari'ah-A literature review and research agenda.

- (4). Alkhan, A. M., & Hassan, M. K. (2019). Tawarruq: Controversial or Acceptable? Arab Law Quarterly, 33(4), 307–333. <https://www.jstor.org/stable/26842441>
- (5). Arbi LH. A Contract Theory Approach to Islamic Financial Securities with an Application to Diminishing Mushārakah. *Journal of Risk and Financial Management*. 2021; 14(1):17. <https://doi.org/10.3390/jrfm14010017>
- (6). Ashraf, B. N., Tabash, M. I., & Hassan, M. K. (2022). Are Islamic banks more resilient to the crises vis-à-vis conventional banks? Evidence from the COVID-19 shock using stock market data. *Pacific-Basin Finance Journal*, 73, 101774.
- (7). ASTITOU Yacine, 2014, Pourquoi les banques islamiques ont-elles moins souffert de la crise économique en comparaison aux banques classiques.
- (8). BADAJ Faïrouz, 2015, RADI Bouchra, Les particularités du contrat moudharaba au regard des conflits d'agence, Cahier de la finance islamique.
- (9). Dami HAYET et Abdelfatteh BOURI, 2014, Les déterminants internes qui évaluent la performance des banques islamiques : cas de la zone de Moyen Orient et Afrique du Nord, p°4.
- (10). DAMI HAYET et ABDEL FATTEH BOURI, 2015, Article, Les Déterminants internes qu'évaluent la performance des banques islamiques : cas de la zone de Moyen Orient et Afrique du Nord.
- (11). EBER Nicolas, 2005, Sélection de clientèle et exclusion bancaire, Revue d'économie financière, p°25.
- (12). EL OUAFA Khalid, 2016, la finance islamique face à l'asymétrie informationnelle.
- (13). ELMELKI ANAS, 2011, Le principe de partage des profits ou des pertes dans le cadre des banques islamiques : Illustration Modélisée Des Contrats De Financement Participatifs Moudaraba Et Moucharaka, p°15.
- (14). FAÏROUZ BADAJ ET BOUCHRA RADI, 2015, Cahier de la finance islamique n°8 : Les particularités du contrat moudaraba au regard des conflits d'agence, p°69.
- (15). Franklin DONGMO TSOBJIO ,2013 , Activité d'octroi de crédit et rentabilité des banques commerciales, p°17
- (16). Ghouse, G., Ejaz, N., Bhatti, M. I., & Aslam, A. (2022). Performance of Islamic Vs Conventional Banks in OIC Countries: Resilience and Recovery during Covid-19. *Borsa Istanbul Review*.
- (17). Haron, R. and Mohamed Barre, G. (2023), "Application of tawarruq in Islamic banking institutions in Somalia", *Qualitative Research in Financial Markets*, Vol. ahead-of-print No. ahead-of-print. <https://doi.org/10.1108/QRFM-02-2022-0028>
- (18). HASSOUNE ANOUAR, 2003, La solvabilité des banques islamiques : forces et faiblesses, p°2.
- (19). KAOUTHER JOUABER-SNOUSSI, 2012, La finance islamique : Les problématiques d'agence dans les contrats moudharaba et moucharaka, p°20.
- (20). KHALID EL OUAFA, 2016, la finance islamique face à l'asymétrie informationnelle, p°4.
- (21). KHOUTEM BEN DAOUD, 2013, l'intermédiation financière participative des banques islamiques.
- (22). KHOUTEM BEN JDIDIA Daoud, 2012, L'intermédiation financière participative des banques islamiques, les cahiers de la finance islamiques n°3.
- (23). Le, T. D., Ho, T. H., Nguyen, D. T., & Ngo, T. (2022). A cross-country analysis on diversification, Sukuk investment, and the performance of Islamic banking systems under the COVID-19 pandemic. *Heliyon*, 8(3), e09106.
- (24). Mirzaei, A., Saad, M., & Emrouznejad, A. (2022). Bank stock performance during the COVID-19 crisis: does efficiency explain why Islamic banks fared relatively better?. *Annals of Operations Research*, 1-39.

- (25). Mohammad Kamrul Ahsan, 2016, Measuring Financial Performance Based on CAMEL: A Study on Selected Islamic Banks in Bangladesh.
- (26). Mohammed, N. (1988). Principles of Islamic Contract Law. Journal of Law and Religion, 6(1), 115–130. <https://doi.org/10.2307/1051062>
- (27). NICOLAS EBER, 2016, Sélection de clientèle et exclusion bancaire p°3.
- (28). RABIH EL-CHEIKH ALI, 2016, L'impact des informations qualitatives sur la constitution de la confiance dans la relation banque-PME : le cas du Liban.
- (29). UTZ HOESER, VINCENT SIMOULIN, 2002, asymétries d'information et organisation bancaire : le cas d'une banque d'investissements spécialisée.